

Le Baromètre des parents

2015

**Dresser le profil des
familles d'aujourd'hui**

**Connaître et comprendre les
besoins des parents**



Le Baromètre des parents de la Ligue des familles

Pourquoi un Baromètre des parents ?

Depuis longtemps maintenant, la vie politique se nourrit de sondages. Cette tendance à la mesure s'étend progressivement à presque tous les domaines de nos vies : Baromètre de la santé, de la pauvreté, de la mobilité... Mais rien, à ce jour, n'était consacré aux familles. La Ligue des familles a décidé de mettre en place cet outil pour deux raisons essentielles : **dresser le portrait des familles d'aujourd'hui et connaître et comprendre les besoins des parents dans notre société.**

Ce Baromètre des parents est unique par sa cible : seulement des parents sont interrogés. Il sera réédité chaque année à l'automne, permettant ainsi de mesurer les évolutions positives et négatives sur les conditions de vie de parents.

Pourquoi est-ce devenu important de connaître, à ce point, les familles ?

Parce que depuis une quarantaine d'années, rien n'a plus bougé que les familles. Et parce que les familles changent, la société change. Les responsables politiques et l'ensemble des décideurs (partenaires sociaux, entreprises, etc.) doivent en prendre la mesure et mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins des parents d'aujourd'hui.

Table des matières

Les familles d'aujourd'hui : profil et situations de vie	2
Quels besoins d'accueil de la petite enfance pour les parents de tous jeunes enfants (moins de 3 ans)?	4
Les parents, les enfants et l'école. Quelle relation ?	6
Quelle place pour les enfants en situation de handicap dans les écoles ordinaires ?	9
Quelles ressources financières pour les familles ? Emploi, budget et allocations familiales	10
Quelles ressources financières après une séparation... les contributions alimentaires	12
Où vivent les familles ? Habitat et mobilité	14
Familles recomposées : quelle place pour les beaux-parents ?	19
A la naissance de l'enfant... les pères sont-ils présents ?	21
Entre les enfants et le travail, comment s'en sortent les parents ?	22
Zoom sur les familles monoparentales	25
Annexe : méthodologie et échantillon	

Les familles d'aujourd'hui : profil et situations de vie

Les chiffres clés

- 60% des familles sont composées du couple de parents
- 46% des parents sont mariés, 15% cohabitants légaux, 11% cohabitants de fait.
- 25% des séparations ont lieu avant 5 ans de vie commune, 48% après 10 ans.
- 56% des séparations ont lieu lorsque le plus jeune enfant du ménage a moins de 5 ans
- 53% des arrangements concernant l'hébergement après la séparation sont réglés à l'amiable et 42% des parents passent devant un juge.
- 37% des hébergements sont des gardes exclusives, 31% des hébergements égaux.
- 1 famille sur 4 est une famille monoparentale.
- 1 parent sur 5 qui vit dans une situation de monoparentalité a moins de 25 ans.
- 1 famille sur 7 est une famille recomposée.
- 24% des familles recomposées sont des familles nombreuses, contre 15% des familles « classiques ».
- Le nombre d'enfants : 55% ont 1 enfant, 30 % ont 2 enfants et 15% ont 3 enfants ou plus.

L'analyse

Papa, maman, deux enfants : en voie de disparition ?

Le modèle de la famille nucléaire, c'est à dire composée du couple de parents et de leurs enfants, que l'on appellera « classique » faute de mieux, reste le **modèle majoritaire**. Le Baromètre des parents montre que **60% des familles avec enfant(s) sont composées du couple des deux parents**.

A noter aussi que, bien qu'en recul ces dernières années, le **mariage** reste la forme dominante d'union entre les parents. C'est le cas pour 46% des parents interrogés. Loin derrière, nous trouvons la cohabitation légale, qui concerne 15% des couples et la cohabitation de fait pour 11%.

Séparation, monoparentalité, recombinaison

Si la famille nucléaire « classique » reste majoritaire, celle-ci l'est de moins en moins. Malgré les intentions, les couples n'attendent plus que la mort les sépare comme au siècle dernier : **1 séparation sur 4 a lieu après moins de 5 ans de vie commune**. A contrario, la probabilité de se séparer ne semble pas se réduire avec les années de vie commune : **1 séparation sur 4 a lieu après 15 ans de vie commune** ou plus et 48% après 10 ans de vie commune.

La présence d'un jeune enfant dans le ménage ne semble pas être un facteur de stabilité des couples : dans 56% des cas, le plus jeune enfant est âgé de moins de 5 ans lorsque la séparation intervient. Une part non négligeable de séparations, **1 sur 7 ont même lieu au moment où l'enfant est âgé de moins d'1 an**.

Pour ces parents séparés, une des premières questions à régler sera celle du mode de garde des enfants. Pour ce faire, nous constatons que **53% des parents s'arrangent à l'amiable** et que **42% passent par un jugement**.

Concernant l'arrangement proprement dit, la garde exclusive chez un des deux parents concerne 37% des situations tandis que la **garde alternée « 50-50 » vaut dans 31% des cas**. 68% des situations sont donc réglées par l'une de ces deux formes d'arrangement. A la troisième place sur le podium des modes de garde, mais valable seulement pour 10% des cas, nous trouvons la formule où l'hébergement chez l'un des deux parents a lieu 1 week-end sur 2 et certaines vacances.

En outre, **l'arrangement trouvé est jugé de manière satisfaisante**. La garde exclusive est jugée « très satisfaisante » par **78% des parents concernés**. L'hébergement alterné est jugé très satisfaisant par 45% des sondés et « plutôt satisfaisant » par 41%. Soit 86% des situations de garde alternée jugées plutôt positivement.

La monoparentalité : 1 famille sur 4 à Bruxelles et en Wallonie

Après la séparation, le parent passera bien souvent par la case « monoparentalité » : **1 famille sur 4 (25%) à Bruxelles et en Wallonie se définit comme monoparentale**, c'est-à-dire vivant seul(e) avec son/ses enfant(s).

Un des chiffres forts du Baromètre des parents est la surreprésentation des situations de monoparentalité auprès des jeunes parents. **Environ 1 parent sur 5 qui vit dans une situation de monoparentalité a moins de 25 ans** contre 4% des parents en couple. A noter également que 13% des parents de familles monoparentales seraient des étudiant(e)s.

Par ailleurs, nous constatons également que **10% des familles monoparentales sont des familles nombreuses**.

Pour les politiques publiques, l'enjeu est ici celui du risque de pauvreté qui pèse sur ces familles. Sans que monoparentalité ne rime automatiquement avec pauvreté (9% des parents solos interrogés vivent avec plus de 3000 € net par mois), il est évident que ces différentes caractéristiques, couplées à des revenus plus faibles en moyenne, entraînent un risque de pauvreté accru pour ces ménages.

La famille recomposée : famille nombreuse et cohabitation de fait

La monoparentalité n'est évidemment pas un statut figé pour les parents. Lui succède bien souvent la reconstitution. Environ **1 famille sur 7 (15%) à Bruxelles et en Wallonie est une famille recomposée.**

Fait marquant : 24% de ces familles recomposées comptent plus de 3 enfants contre 15% des familles « classiques ». Les **familles recomposées sont les nouvelles familles nombreuses d'aujourd'hui.**

A noter également que la cohabitation de fait, alors qu'elle reste marginale dans le cas des couples « classiques » (+/- 10%), est la forme la plus fréquente (36%) de reconstitution.

Dernier chiffre important qui découle de cette diversification des modèles familiaux : **15% des adultes qui composent un ménage avec enfant(s) sont des beaux-parents.**

Quels besoins d'accueil de la petite enfance pour les parents de tous jeunes enfants (moins de 3 ans) ?

Les chiffres clés

- 63% des parents confient leur enfant à une structure d'accueil au moins une fois par semaine.
- 80% des parents cherchent une place avant la naissance.
- 8% des parents n'ont pas trouvé de places.
- 3 mois de recherche sont nécessaires pour trouver une place (moyenne).
- 70% des enfants concernés ont commencé à fréquenter la crèche à l'âge de 6 mois au plus tard.
- 70% des parents sont très satisfaits du service d'accueil de leur enfant.
- les parents déboursent en moyenne **347 €** par mois pour l'accueil de leur enfant.
- 24% des parents bruxellois dépensent plus de 600 € par mois pour l'accueil de leur enfant.

Les résultats

La recherche d'une place d'accueil

Trouver une place : un peu plus de 3 mois en moyenne

La recherche d'une place d'accueil **commence avant la naissance pour 80% des parents**. Pour rappel, la réglementation actuelle prévoit que la (pré)inscription en structure d'accueil peut avoir lieu à partir du troisième mois de grossesse.

En moyenne, il faudra environ **3 mois** aux parents pour trouver une place d'accueil. La moyenne cache cependant de grandes disparités. Pour un parent sur deux (52%), trouver une place d'accueil se fait en moins de 5 semaines de recherche.

La situation des parents bruxellois est encore une fois la moins enviable. **1 parent sur 5 à Bruxelles doit chercher plus de 5 mois (21 semaines)** pour trouver une place d'accueil contre 1 parent sur 10 en Wallonie.

« Difficile » pour 4 parents sur 10

Les parents ont évalué sur une échelle de 1 à 10 leur sentiment par rapport à la difficulté à trouver une place d'accueil.

Globalement, 4 parents sur 10 jugent difficile, voire très difficile, de trouver une place d'accueil¹.

Ici aussi, la spécificité bruxelloise est frappante. **63% des parents bruxellois jugent très difficile de trouver une place d'accueil contre 40% des parents wallons.**

Attention toutefois, l'offre d'accueil de la petite enfance étant très variable d'une province à l'autre, la difficulté à trouver une place devrait être analysée de manière plus fine. Sans doute, certaines sous-régions de Wallonie sont-elles plus touchées par la pénurie que notre analyse le laisse entendre.

8% des parents sur le carreau

Si la grande majorité des parents finissent pas trouver une structure d'accueil pour leur enfant, nous constatons que **8% des parents**, un peu moins de 1 sur 10, **ont essayé de trouver une place sans y parvenir**.

La fréquentation des structures d'accueil

6 parents sur 10 ont inscrit leur jeune enfant dans une structure d'accueil

63% des parents nous disent que leur enfant de moins de 3 ans fréquente une structure d'accueil de la petite enfance.

Un chiffre tout de même interpellant... l'ONE estime en effet qu'environ 40% des enfants vivant en Fédération Wallonie Bruxelles ont fréquenté une structure au moins un jour en 2014. L'échantillon du Baromètre des parents est donc certainement composé de parents plus susceptibles que les autres de fréquenter des structures d'accueil.

Elément intéressant, la fréquentation d'une structure d'accueil est moins importante pour les enfants de familles nombreuses. Seuls 49% des parents de familles nombreuses nous disent que leur plus jeune enfant âgé de moins de 3 ans, fréquente une structure. Un chiffre à mettre en regard avec la part plus importante du nombre de parents de ces familles qui se déclarent « au foyer ».

On constate en effet que cette fréquentation est très clairement liée au niveau socio-économique des familles. En effet, 80% des parents appartenant aux groupes sociaux les plus aisés (CIM 1 et 2) nous disent que leur enfant fréquente la crèche contre à peine 24% des parents qui appartiennent aux groupes sociaux défavorisés

¹ 42% des parents ont indiqué les valeurs 8,9 ou 10 sur l'échelle proposée.

(CIM 7 et 8). La fréquentation d'une structure d'accueil est également très liée à l'exercice d'une activité professionnelle. Seul 30% des parents sans profession font accueillir leur enfant dans une structure.

70% des enfants accueillis à l'âge de 6 mois

70% des enfants de moins de 3 ans sont en structure d'accueil à l'âge de 6 mois. Le pic d'entrée à la crèche a lieu durant le 3^{ème} mois après la naissance. Pour 25% des parents, c'est à 3 mois que leur jeune enfant a commencé à fréquenter la structure d'accueil.

Nous voyons ici très clairement l'effet de l'extinction du congé de maternité. Avant 3 mois, seul 6% des enfants fréquentent une structure d'accueil.

Ce chiffre est interpellant. A la lumière de cette donnée, l'accueil des jeunes enfants paraît très, voire trop, précoce en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, les effets positifs de l'accueil sur le développement ne sont démontrés que pour les enfants âgés de plus de 1 an. Avant l'âge de 6 mois, certaines études concluent même à un possible impact négatif de l'accueil sur le développement cognitif du jeune enfant².

Les parents satisfaits par la qualité de l'accueil en structure

Sur une échelle de 1 à 10, les parents attribuent en moyenne une note de 8 à leur « satisfaction globale » par rapport à la structure d'accueil fréquentée. 70% des parents interrogés se disent très satisfaits³ par l'accueil proposé. En particulier, la compétence du personnel semble très appréciée par les parents. 81% des parents interrogés soulignent cette dimension comme motif de satisfaction.

... mais plutôt insatisfaits par la facture

Le prix est la seule question qui fâche les parents dont l'enfant est accueilli. Le montant de la facture n'est un motif de satisfaction franche que pour 34% des parents. Et pour cause : en moyenne, les parents dont l'enfant fréquente une structure dépensent **347 € par mois** pour l'accueil de leur enfant.

On constate que l'accueil coûte plus cher aux parents bruxellois. **1 parent bruxellois sur 4 dépense plus de 600 € par mois pour l'accueil de son enfant**. La moyenne bruxelloise est d'environ 424 € mensuels contre 302 € en Wallonie.

Deux explications peuvent être avancées :

- Le fait que les **enfants bruxellois sont accueillis plus de jours par semaine** que les enfants wallons. La facture est donc mécaniquement plus élevée. Ce fait a été établi par une récente recherche de la Ligue des familles⁴.
- Tous nos indicateurs montrent que **la pénurie de places est plus intense à Bruxelles**. Dès lors, le jeu de l'offre et de la demande a conduit à un développement bien plus important de l'offre d'accueil privée qui pratique des tarifs plus élevés. A Bruxelles, 30% de l'offre d'accueil relève du privé, contre à peine 10% en Wallonie⁵. Nous constatons que la dépense moyenne est très logiquement plus élevée dans les crèches privées (**446 €**) que dans les crèches publiques (**315€**).

Les grands-parents, acteurs de l'accueil

Lorsque l'enfant n'est pas accueilli à temps plein à la crèche, ce sont principalement les grands-parents qui sont sollicités pour répondre aux besoins de garde des parents. 48% des parents confient leur enfant de moins de 3 ans à ses grands-parents en complément de la crèche.

Enfin, pour les parents dont les enfants ne **fréquentent pas** une structure, les grands-parents sont désignés comme étant le mode de garde principal par 39% des parents.

Accueil de l'enfance : une facture bien trop élevée

Malgré leurs recherches, **8% des parents n'ont pas trouvé de place dans une structure d'accueil**. Ce chiffre est l'illustration de la pénurie de places qui perdure en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais plus encore que la pénurie, c'est le coût de l'accueil pour les parents qui doit retenir l'attention. **350 € par mois en moyenne, jusqu'à 800 €** pour certains, nous sommes loin d'une tarification permettant de garantir l'accès de tous les parents aux services.

Face à ces constats, la Ligue des familles plaide pour que le politique prenne enfin la mesure de l'importance de l'investissement public dans l'accueil de la petite enfance. Concrètement, et à court terme, la révision du barème des prix de l'accueil, la *participation financière parentale (PFP)*, doit être au cœur de la réforme du secteur à venir.

² Voir : DIEU, A.-M., « L'accueil de l'enfance : une perspective internationale », in *En'jeux. Les working papers de l'OEJAJ*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2014.

³ Sur l'échelle de 1 à 10, nous avons retenu comme marqueur de cette satisfaction très élevée la part des parents ayant attribué une valeur supérieure à 8 à leur satisfaction.

⁴ DARON, C., LEMAIRE, P., *Revenu des ménages et fréquentation des milieux d'accueil de la petite enfance subventionnés*, 2013.

⁵ « L'ONE en chiffre 2014 », in *Rapport d'activité 2014 de l'Office de la Naissance et de l'Enfance*, 2014.

Les parents, les enfants et l'école. Quelle relation ?

Les chiffres clés du Baromètre

Inscription à l'école

- **20%** des parents ont rencontré des difficultés pour l'inscription des enfants en maternelle ; **15%** en primaire et en secondaire.
- **3 fois plus de difficultés à Bruxelles** pour l'inscription à l'école, tous niveaux confondus.
- **20% des enfants sont sur liste d'attente** pour trouver une place à l'école ; 2 fois plus à Bruxelles.

Devoirs à la maison

- **73% des parents indiquent que leurs enfants font les devoirs à la maison.**
- **23%** jugent adapté un temps de devoirs de 5-6h par semaine (en sus de ce temps, leur nombre décroît).
- **46%** indiquent que leurs enfants passent environ **1 à 4h par semaine** à réaliser les devoirs.
- **8%** passent plus de **13h** à faire les **devoirs à la maison**.
- **5 à 6h** par semaine est le **seuil de tolérance** pour les **devoirs à la maison**.
- **39% des parents se déclarent pour les devoirs faits à l'école et 38% contre les devoirs faits à l'école.**

Rythmes scolaires

- **47%** des parents sont favorables à une réforme des rythmes scolaires, **18%** défavorables, et **34%** n'ont pas d'opinion forgée, à ce stade.
- **50% des parents sont favorables pour raccourcir de 2 semaines les vacances d'été ; 28% sont contre, 22% sont sans avis.**

Extrascolaire

- **58%** des parents sont satisfaits de la garderie de l'école.

Les résultats

Inscriptions scolaires et leurs difficultés

20% des parents d'élèves inscrits ont eu des difficultés pour trouver une place pour leurs enfants en maternelle.

Ils sont **15%** à avoir eu des difficultés pour l'inscription en **secondaire**.

Dans le détail, on peut voir que les parents ayant rencontré des difficultés (en maternelle, primaire et secondaire), se situent davantage à **Bruxelles**. Ils sont ainsi **38% à avoir rencontré des difficultés en maternelle (contre 15% en Wallonie), 33% en primaire (contre 10% en Wallonie) et 22% en secondaire (contre 11% en Wallonie)**. A noter que les familles monoparentales semblent rencontrer davantage de problèmes à inscrire leurs enfants en maternelle (33% contre 20% en moyenne pour l'échantillon global sur cet item). Cet aspect n'est observé qu'en maternelle et non pour les inscriptions en primaire et secondaire.

Concernant la mise sur **liste d'attente, 20% y ont été confrontés**. En primaire, seuls 15% y ont été confrontés et en secondaire, ils sont 11% à y être confrontés. Dans le détail, on observe que les parents bruxellois y sont davantage confrontés que leurs homologues wallons : 35% (contre 14% en Wallonie) en maternelle, 37% (contre 10% en Wallonie) en primaire et 21% (contre 8% en Wallonie) en secondaire.

Les familles monoparentales semblent davantage confrontées à une mise sur liste d'attente au niveau de l'enseignement maternel uniquement (33% contre 20% en moyenne pour l'échantillon global).

Les devoirs à la maison

73% des parents disent que leurs enfants font des devoirs à la maison. Ces proportions sont identiques dans les deux régions de Belgique francophone.

Concernant le temps passé à réaliser les devoirs par les enfants, 46% des parents indiquent que leurs enfants passent de 1 à 4h par semaine à les réaliser, 22% entre 5 et 6h par semaine, 11% entre 7 et 9h par semaine, 14% de 10 à 12h par semaine et **8% plus de 13h**.

Le seuil de tolérance des parents par rapport à la durée des devoirs à la maison se situe sur le créneau « 5 à 6h par semaine » (23% des parents déclarent cette durée adaptée). Au-delà de cette durée, seulement 1% des parents la considèrent adaptée.

A noter, une autre partie importante des parents indiquent qu'une durée de 1 à 2h par semaine serait adaptée aux enfants : 31%. Cependant, sur cette même durée (1 à 2h par semaine), 37% des parents la jugent insatisfaisante.

Précisons que lorsque l'on demande aux parents s'ils seraient favorables à ce que les devoirs soient réalisés à l'école avec prolongation du temps passé à l'école, **39% se prononcent pour et 38% contre. 23% n'ont pas d'avis. De même, concernant l'idée d'internalisation des devoirs à l'école sans prolongation du temps passé à l'école, 39% sont favorables, 32% y sont opposés et 29% sont sans avis.**

Les rythmes scolaires

Concernant l'idée d'un **allongement du temps journalier** passé à l'école par les enfants (avec mise en œuvre d'activités extrascolaires intra-muros et heures de cours inchangées), **47% des parents interrogés sont favorables, 18% y sont défavorables et 34% n'ont pas, à ce stade, d'opinion forgée.**

Concernant l'idée d'une **réforme de la durée des vacances d'été** (réduction de 9 à 7 semaines, chaque semaine retirée étant compensée par des congés de 2 semaines durant l'année scolaire), **50% des parents se prononcent favorablement, 28% défavorablement et 22% n'ont pas d'opinion forgée à ce stade.**

L'extrascolaire

58% des parents sont satisfaits de la garderie de l'école de leurs enfants. Cet indice est le même dans les deux Régions de Belgique francophone.

Concernant les motifs de satisfaction, les horaires et jours d'ouverture rencontrent le plus la satisfaction des parents (74% d'entre eux se disent satisfaits), vient ensuite l'amabilité du personnel (56% des parents satisfaits) et la compétence du personnel (48% des parents satisfaits). A contrario, seuls 26% des parents sont satisfaits vis-à-vis du nombre d'encadrants.

L'analyse

Les problèmes d'inscriptions

La Baromètre des parents permet de jeter un éclairage différent sur un débat médiatique dominé depuis plusieurs années par la problématique des inscriptions en secondaire. En effet, **les difficultés d'inscription concernent une minorité de parents** (15% en primaire, 14% en secondaire).

En revanche, **l'inscription en maternelle est une réelle préoccupation** et un premier rapport à l'institution scolaire qui pose problème à près d'1 parent sur 5 (signalons que cet aspect est plus saillant en région bruxelloise : 38% des parents, contre 15% en Wallonie).

Enfin, les familles monoparentales rencontrent davantage de difficultés quant à cette inscription en maternelle (même si ces dernières sont, in fine, près de 90% à inscrire leur enfant dans l'école de leur choix).

Les devoirs à la maison

C'est une vraie question de société tant les résultats sont clivés. D'une part, les parents restent attachés aux devoirs puisque 37% des répondants jugent insuffisant un laps de temps de moins de 2 heures par semaine consacré aux devoirs. Cependant, ce temps des devoirs ne doit pas non plus dévorer trop de temps comme en témoigne la baisse (de 10 à 1%) de la part des parents jugeant « adapté » le temps consacré aux devoirs au-dessus de 6 heures par semaine des parents attachés aux devoirs mais aussi à la modération du temps des devoirs. Ce débat renvoie au fond à la mission de l'école tant la question des inégalités est présente dans notre système scolaire et tant les **devoirs à la maison contribuent à aggraver ces inégalités scolaires.**

Tout aussi clivé est le débat sur l'idée **d'internaliser les devoirs au temps scolaire** : les parents se prononcent à part égale pour et contre leur internalisation avec prolongation du temps passé à l'école ou sans prolongation de ce temps tandis qu'une part élevée des répondants n'a pas d'opinion.

Réformer les rythmes scolaires

Il s'agit également ici d'un débat clivé, au même titre que les devoirs, même si la tendance marque une ouverture pour le changement et donc pour la révision de l'actuelle organisation des temps scolaires. Près d'un parent sur deux se prononce favorablement à un changement de la journée scolaire comme à la réorganisation des grandes vacances. Sur ce débat, comme sur celui des devoirs, cela donne déjà une première indication alors que ces thématiques sont traitées dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence et que nous ne disposons jusqu'ici pas de sondages d'opinion sur ces sujets.

Extrascolaire

La satisfaction est plutôt positive mais le taux de couverture est toujours trop bas. En Fédération Wallonie-Bruxelles, tout accueil des enfants de 0 à 12 ans doit respecter le code de qualité de l'ONE et des référentiels de bonnes pratiques. Le taux de satisfaction transparaissant dans les réponses au questionnaire conforte cet aspect avec cependant un point d'attention pour la carence du taux de couverture (nombre d'accueillants) pointé dans les réponses (seuls 26% des parents répondants sont satisfaits du nombre d'employés affectés à cet accueil 3-12 ans).

Les revendications de la Ligue des familles

Plutôt que la compétition sur un quasi-marché scolaire et qu'une guerre des réseaux, la Ligue des familles défend un **enseignement de qualité pour tous** : à l'heure des remises en question du système politique, économique, social et éducatif, les choix qui seront faits pour remettre liant et sens dans le projet éducatif, préfigureront la société qui en émergera. Il en va donc de notre responsabilité partagée de prendre en compte la totalité des jeunes, mais aussi leurs familles, en ce compris les plus fragilisées, pour les réconcilier avec une école que nous appelons à devenir plus juste et égalitaire.

La Ligue des familles propose de revoir les rythmes scolaires : en prenant en compte les séquences d'apprentissage durant lesquelles les élèves sont le plus réceptifs. Les enfants restent à l'école jusqu'à 17 heures, mais le nombre d'heures de cours demeure inchangé.

- Ces nouveaux horaires comportent des temps de récréation plus longs et incluent le temps de midi comme temps pédagogique à part entière.
- **Les devoirs sont faits à l'école** et encadrés par des enseignants. Fini, les longues séances de devoir à la maison avec leur lot de stress.
- **Nouveau calendrier des vacances** : alternance entre sept semaines de classe et deux semaines de congé, avec un long congé de 7 semaines l'été. Ce calendrier assure une **meilleure adéquation aux modes de vie des familles**. Il est aussi mieux adapté aux rythmes des enfants qui ont besoin au minimum de deux semaines de repos entre les semaines de classe.

La Ligue des familles se bat pour que l'accueil extrascolaire soit reconnu d'utilité publique et considéré comme une vraie politique éducative. Pour cela, il faut :

- consacrer des moyens supplémentaires pour l'accueil extrascolaire dans l'école : améliorer la qualité de l'accueil, améliorer la formation des accueillant-e-s et garantir son accessibilité financière à tous les enfants et revoir les horaires d'accueil ;
- généraliser et financer l'accueil du mercredi après-midi qui est encore déficitaire dans de trop nombreux endroits ;
- assurer un meilleur accès aux activités culturelles et sportives aux enfants des familles à revenus faibles et modestes, par des soutiens financiers supplémentaires aux associations les accueillant.

Précisons enfin que le coût financier d'une telle réforme (lié notamment aux coûts de l'extrascolaire, actuellement payant et non obligatoire) ne doit pas peser sur le portefeuille des parents. Le principe de gratuité est essentiel pour atteindre les objectifs d'égalité visés.

Quelle place pour les enfants en situation de handicap dans les écoles ordinaires ?

Les chiffres clés

- **61% des parents ne savent pas si l'école secondaire de leurs enfants peut accueillir des enfants en situation de handicap.**

Aménagements existants dans les écoles pour les élèves à besoins spécifiques

La capacité des écoles à accueillir de manière adaptée les élèves en situation de handicap et à besoins spécifiques semble être **inconnue pour de nombreux parents**. Cela se vérifie quel que soit le niveau scolaire considéré. Cette méconnaissance est encore plus prégnante dans le cas des **écoles secondaires** : **61%** des répondants ne savent pas si l'école secondaire de leur enfant est en mesure d'accueillir des élèves à besoins spécifiques.

Ce chiffre, significativement plus élevé que dans l'enseignement **maternel (50%)** et dans le **primaire (43%)**, pourrait s'expliquer en partie par l'intensité plus basse des contacts parents-écoles à cette période de la scolarité.

Pour ce qui est des parents s'étant prononcés sur la question, **25% déclarent que l'école maternelle de leur enfant est accessible** aux enfants à besoins spécifiques contre 26% qui déclarent que ce n'est pas le cas. Au niveau de l'école primaire, ils sont un peu moins nombreux à déclarer l'école accessible (21%) mais nettement plus nombreux (**36%**) à **faire part de l'absence d'aménagements**. Dans le secondaire, seuls 14% des parents interrogés affirment que l'école de leur enfant est accessible aux élèves à besoins spécifiques.

L'analyse

La notion d'aménagements pour accueillir les enfants à besoins spécifiques est peu connue

Cette méconnaissance importante nous amène à penser qu'aujourd'hui encore **trop peu de parents, et donc de citoyens, se sentent concernés par la question de l'école inclusive**. Et pourtant, l'inclusion est l'affaire de toutes et tous. Les parents d'enfants ordinaires peuvent agir, notamment via les associations de parents d'élèves et les conseils de participation, pour favoriser l'accueil de tous les élèves dans les écoles de leurs enfants.

Plus d'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les écoles ordinaires

Une large majorité de parents, qui déclarent que l'école de leur enfant a mis en place des aménagements, est favorable à l'accueil des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires plutôt que spécialisées. En effet, ils sont **83% à souhaiter que les écoles ordinaires soient plus inclusives** et accueillent tous les enfants, quelles que soient leurs singularités.

Les revendications de la Ligue des familles

Cette demande des parents fait écho à l'engagement de la Ligue des familles pour une société inclusive. Bâtir une société qui permet la participation de chacun, quelles que soient ses singularités et ses capacités, commence par l'école. En effet, en favorisant les échanges entre enfants ordinaires et à besoins spécifiques, on leur permet de se construire en tant que citoyens ouverts à l'altérité. Il s'agit d'une mission fondamentale de notre système d'éducation.

Pour aller vers un système d'enseignement inclusif, il sera notamment nécessaire de:

- Repenser l'articulation entre les écoles spécialisées et les écoles ordinaires pour tirer le meilleur parti possible de l'expertise et des compétences de chacun ;
- Former encore davantage les enseignants à l'enseignement différencié ;
- Rendre accessibles, aussi bien physiquement qu'au niveau des supports d'apprentissage et d'évaluation, les écoles à tous les élèves ;
- Accompagner et soutenir les élèves à besoins spécifiques pour qu'ils progressent à leur rythme.

Quelles ressources financières pour les familles ? Emploi, budget et allocations familiales

Les chiffres clés

- 56% des familles de 1 enfant vivent avec moins de 2 500 € net par mois, contre 30% des familles de plus de 3 enfants.
- 47% des parents ne connaissent pas le montant des allocations familiales qu'ils perçoivent.
- 67% des parents sont favorables à la suppression des rangs dans les allocations familiales.
- 53% des familles monoparentales jugent le montant des allocations familiales insuffisant.

L'analyse

Les parents et l'emploi, l'impact du nombre d'enfants

Globalement, **71% des parents ont un emploi et 55% un emploi à temps plein.**

La situation des familles monoparentales attire encore une fois l'attention : seuls **54% des parents de familles monoparentales ont un emploi et 42% un emploi à temps plein** seulement.

A noter que notre enquête confirme **l'impact négatif du nombre d'enfants sur l'emploi**. Si 77% des parents de 2 enfants déclarent travailler, ce n'est plus vrai que pour 68% des parents de plus de 3 enfants. Le renoncement à l'emploi est ici clairement lié à la présence des enfants puisque 15% des parents de plus de 3 enfants se déclarent « parents au foyer ».

Ces chiffres portant sur la Fédération Wallonie-Bruxelles confirment les données européennes sur le taux d'emploi portant sur la Belgique. Sur base des données Eurostat, nous savons que le taux d'emploi des femmes en Belgique (20-49 ans) est fortement corrélé au nombre d'enfants. Le taux d'emploi des femmes avec 2 enfants est de 78,6% et tombe à 61,1% pour les mères de 3 enfants ou plus.

Enfin, le **travail à horaire atypique** est une réalité pour une part non négligeable de parents et de jeunes parents en particulier. **14% des parents d'enfants de moins de 3 ans travaillent le week-end**, 17% selon des horaires irréguliers et 6% la nuit.

Une situation qui pose question quand on sait que les structures d'accueil de la petite enfance ne sont, elles, disponibles dans la plupart des cas que du lundi au vendredi, entre 8h et 18h.

Parents pauvres ?

En moyenne, les familles sondées disposent d'un revenu net mensuel d'environ **2 882 €**. Attention toutefois, ce chiffre semble sous-évaluer de manière importante le revenu mensuel des ménages avec enfants. D'après les chiffres du SPF Economie, sur base des enquêtes SILC, nous savons que le revenu disponible moyen des ménages avec enfants était d'environ 3.315 € en 2012.

A noter que le revenu semble croître avec le nombre d'enfants. **56% des familles avec 1 enfant vivent avec moins de 2 500 € par mois contre 30% des familles avec 3 enfants et plus.** La présence d'enfant(s) impliquant également des dépenses supplémentaires, il n'est cependant pas possible de comparer le niveau de vie de ces familles.

On remarque à nouveau **la poche de précarité que constitue la monoparentalité. 9% des familles monoparentales vivent avec moins de 1 000 € par mois.**

Les allocations familiales

Impossible de ne pas aborder les allocations familiales en parlant du revenu des familles. Un chiffre nous interpelle : parmi les parents qui déclarent percevoir des allocations familiales, **à peine un peu plus de la moitié (53%) en connaissent le montant précis.** Un constat qui souligne la complexité du système actuel et son manque de lisibilité pour les parents.

Globalement, 58% des parents estiment que le montant des allocations familiales est « suffisant ».

Cependant, ce jugement varie en fonction du nombre d'enfants. **47% des parents d'un enfant unique jugent le montant insuffisant, pour 39% des parents de deux enfants et 37% des parents de trois enfants ou plus.**

Le montant de l'allocation familiale étant aujourd'hui le plus faible pour le premier enfant, ce résultat ne nous étonnera pas.

Enfin, le plus grand besoin des familles monoparentales émerge également : **53% des familles monoparentales jugent le montant des allocations familiales insuffisant.**

Les revendications de la Ligue des familles

Allocations familiales : pour un système plus simple et plus juste

Les résultats du Baromètre des parents confirment le succès de la pétition remise en janvier 2015 aux ministres bruxellois et wallons : **7 parents sur 10 sont en faveur d'un montant unique d'allocations familiales par enfant**, peu importe sa place dans la fratrie. Et ce, y compris, les familles de trois enfants et plus (59%). Seuls 16% des parents se disent franchement contre notre proposition.

La revendication de la Ligue des familles pour un système plus juste impliquant la **suppression des rangs** répond donc aux attentes d'une très large majorité de parents.

Autre enseignement : le **système actuel est illisible**. Près d'un parent sur deux ne connaît pas avec précision le montant d'allocation familiale auquel il a droit. Là encore, nous en retenons que notre proposition de réforme visant à simplifier le système répond à un besoin social.

Quelles ressources financières après une séparation... les contributions alimentaires

Les chiffres clés du Baromètre : les contributions alimentaires

Parmi les parents *qui reçoivent* une contribution alimentaire :

- **1 parent séparé sur 3** perçoit une contribution alimentaire
- 27% des familles monoparentales et 34% des familles recomposées sont concernées
- **24%** des parents l'obtiennent de **manière assez irrégulière voire très irrégulière**
- **60%** des parents perçoivent un montant qui varie entre **100 et 300 euros par mois**
- **28%** estiment que la contribution alimentaire est **satisfaisante**
- **55%** des parents qui perçoivent ou versent une contribution alimentaire ont déjà entendu parler du **SECAL**

Les résultats

Pourquoi tous les parents séparés ne sont pas concernés par les contributions alimentaires ?

Précisons d'emblée que, en droit, les contributions alimentaires sont le **revenu de l'enfant**. Cela renvoie à l'obligation alimentaire des parents prévue dans le périmètre de l'autorité parentale qui définit les droits et les devoirs des parents par rapport à leurs enfants.

- Ensuite, le **coût de l'enfant peut être réparti de façon équitable** entre chaque parent en fonction des revenus et de l'hébergement si bien qu'aucune contribution alimentaire n'est nécessaire. Des arrangements à l'amiable dans lesquels les parents s'organisent pour se répartir les frais sont possibles. Par exemple, l'un reçoit les allocations familiales et paye les frais scolaires, l'autre les vêtements, etc.
- Il existe des cas où un seul parent éduque son enfant, seul, sans aucune implication de l'autre parent. Une contribution alimentaire serait nécessaire mais **elle n'a pas été fixée**.
- Enfin, dans certains cas, la contribution alimentaire pourrait en principe être versée ou perçue, mais le non-paiement est une réalité. En tout cas, il semble clair que les familles monoparentales sont les plus concernées.

Le versement des contributions alimentaires : irrégulier pour 1 parent sur 4

Pour la grande majorité des parents qui perçoivent une contribution alimentaire, l'arrangement financier consiste en théorie à un versement **une fois par mois** (95%).

Toutefois, en pratique... la contribution alimentaire n'est pas toujours versée à temps. Si 77% des parents la reçoivent en temps et en heure, les autres parents l'obtiennent de **manière assez irrégulière (17%) voire très irrégulière (7%)**. En d'autres mots, 1 parent sur 4 perçoit la contribution alimentaire avec plus ou moins de retard : 24% des familles monoparentales et 22% des familles recomposées. L'intensité du défaut de paiement est plus visible chez les familles monoparentales : le versement est *très irrégulier* pour 8% des familles monoparentales, contre 3% des familles recomposées.

Des montants de contributions entre 100 et 300 € pour la majorité des parents

La contribution alimentaire n'est jamais inférieure à 100 €. Pour la majorité des parents (60%), la contribution alimentaire varie entre 100 et 300 euros par mois. Le montant est légèrement plus faible à Bruxelles.

Fait étrange, de nombreux parents séparés qui perçoivent une contribution alimentaire pour leurs enfants ne sont pas au courant du montant qui leur est dû (16%). La somme n'a peut-être pas été fixée dans un jugement ou autre arrangement financier, si bien qu'elle varie d'un mois à l'autre.

28% des parents sont satisfaits

La contribution alimentaire est perçue comme satisfaisante pour seulement 28% des parents. **67% l'estiment plutôt insuffisante (32%) voire très insuffisante (35%)**.

Les parents séparés sont plus contents de l'arrangement financier à Bruxelles qu'en Wallonie. Pour 42% des parents bruxellois, la contribution alimentaire est suffisante, contre 23% des wallons. Ceci provient sans doute du fait que le paiement est plus régulier à Bruxelles qu'en Wallonie (83% contre 74%).

Les familles nombreuses sont les plus insatisfaites : 79% des parents qui ont trois enfants ou plus, la somme est plutôt insuffisante (34%) ou très insuffisante (45%). Les plus petits noyaux familiaux sont un peu moins mécontents. 65% des parents d'un enfant et 59% des parents de deux enfants ne trouvent pas le montant satisfaisant⁶.

⁶ 8% des familles avec un seul enfant n'évaluent pas leur niveau de satisfaction, et 4% des familles avec 2 enfants.

1 parent séparé sur 2 connaît le SECAL

Le SECAL est une administration fédérale qui a pour mission de recouvrer les montants de pension et de contribution alimentaire pour enfants impayés et de faire des avances sur les contributions alimentaires pour enfants.

Globalement, 1 parent sur 2 qui perçoit ou verse une contribution alimentaire (55%) a déjà entendu parler du SECAL. Les Wallons sont plus souvent au courant de l'existence de ce service que les Bruxellois (60% contre 40%).

3 familles nombreuses sur 4 connaissent le SECAL (75%). C'est beaucoup plus que les familles d'1 enfant (59%) et surtout de 2 enfants (36%).

En outre, presque **1 parent sur 10 (9%) a déjà fait appel au SECAL plusieurs fois**. Ce sont majoritairement des Bruxellois (12% contre 8% de wallons). Les familles nombreuses sont aussi celles qui ont eu le plus souvent recours au SECAL dans l'échantillon (14% contre 7 et 8% des familles de 2 et 1 enfant(s)). Comme les familles nombreuses sont aussi les moins satisfaites du montant obtenu, le non-paiement peut engendrer de plus grandes difficultés pour ces familles.

Les revendications de la Ligue des familles

Pour un calcul objectif

Les parents sont très insatisfaits du montant de la contribution alimentaire qu'ils perçoivent. La Ligue des familles plaide pour un calcul objectif de la contribution alimentaire, afin qu'elle corresponde de façon plus correcte aux situations des familles (budget, coût de l'enfant, hébergement...).

La méthode Contriweb devrait être mise en valeur et servir de référence aux juges devant trancher sur un montant de contribution alimentaire pour enfant(s).

Pour la création d'un Fonds universel des créances alimentaires

Les résultats montrent que le **versement irrégulier** de la contribution alimentaire, quand elle est versée, est fréquent. Surtout pour les familles monoparentales (1 sur 4). Or, la contribution alimentaire est un montant important du budget des familles. Le non-paiement conduit à des situations difficiles pour ces familles. Le **risque de pauvreté infantile et des parents seuls avec enfants** croît sensiblement lorsque la contribution alimentaire n'est pas versée à temps.

Ceci plaide en faveur de la **mise en place d'un Fonds universel des créances alimentaires**, un véritable service d'aide aux parents séparés. Le SECAL est connu d'un parent sur deux qui perçoit ou verse un certain montant. Il devrait, pour la Ligue des familles, être connu de tous.

Le passage par le Fonds universel des créances alimentaires devrait être **automatique** pour tous les jugements rendus sur un montant de contribution ou pension alimentaire. Les intérêts générés devraient servir à octroyer des avances aux parents à qui la pension ou contribution alimentaire n'est pas versée à temps et à rendre pérenne le système. Enfin, le recouvrement des créances alimentaires impayées devrait se faire de façon plus systématique. Un véritable service universel peut atteindre ces objectifs et lutter plus efficacement contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales.

Où vivent les familles ? Habitat et mobilité

Les chiffres clés : où vivent les parents

- **75% des parents** vivent dans une maison unifamiliale, 25% en appartement. **La maison unifamiliale** reste une spécificité belge saillante.
- **Aller vivre à la campagne est le 1^{er} motif avancé dans la justification d'un déménagement choisi.** Plus la famille s'agrandit, plus le choix de la campagne augmente. Les familles nombreuses vivent majoritairement à la campagne (47%). **La vie à la campagne séduit les familles.**
- **80%** des familles sont satisfaites de l'accessibilité du logement en voiture.
- **27%** des familles (en particulier wallonnes) sont très insatisfaites par les **transports publics.**

Les résultats

Où vivent les parents ?

75% des parents vivent dans une maison unifamiliale

La plupart des familles vivent dans une maison familiale (75%). Les autres, dans un appartement (25%).

Au niveau des régions, des différences importantes sont observées.

En région bruxelloise, les familles occupent très majoritairement des **appartements** (56%) par rapport à la région wallonne (15%). Le prix des maisons à Bruxelles est très élevé, ce qui peut expliquer ce résultat.

Le fait de vivre dans une maison unifamiliale dépend à la fois de la taille de la famille et de l'âge de l'enfant. Ainsi, plus il y a d'enfants dans la famille, moins les parents vivent dans un appartement.

68% des familles avec 1 enfant occupent une maison, contre 81% des familles de 2 enfants et 88% des familles nombreuses.

Ensuite, plus les enfants grandissent, plus les parents choisissent (quand ils le peuvent) d'habiter dans une maison unifamiliale. 1 parent d'enfant de moins de 3 ans sur 3 vit en appartement (33%). C'est le cas de 1 parent sur 4 quand l'enfant a entre 3 et 12 ans (24%) ou entre 13 et 18 ans (23%) et de 1 sur 8 lorsque l'enfant est majeur (18-25 ans, 12%).

Enfin, on retrouve nettement **plus de familles monoparentales dans les appartements** (38%) que de couples (21%) et de familles recomposées (17%). Suite à une séparation, les parents recherchent parfois un habitat plus petit et le retour à l'appartement peut être une option transitoire ou permanente.

La ville ou la campagne ?

Globalement, **38% des parents vivent en ville, 37% à la campagne et 25% en périphérie de zone urbaine.**

La taille de la famille et l'âge des enfants semblent avoir un impact sur le choix du lieu de vie par les parents. **Plus il y a d'enfants, plus la campagne séduit. Les familles nombreuses vivent majoritairement en zone rurale ou dans une très petite ville** (47%), tout comme les familles de 2 enfants (41%). En comparaison, les familles de 1 enfant optent plus rarement pour ce choix (32%). Quand la famille s'agrandit, on opte pour la campagne, probablement en raison de l'espace supplémentaire que cela procure en plus du vert et du calme. Selon les dernières études de la CPDT, les facteurs d'attraits de la campagne sont la nature, l'espace ouvert autour des logements, l'adéquation du lieu à élever des enfants (sécurité), l'espoir d'avantages économiques (prix abordable du logement et possibilité d'accroissement de valeur) et l'offre plus importante de maisons unifamiliales que sur le marché du logement urbain⁷.

En outre, **plus l'enfant est jeune, plus les parents vivent en ville.** 42% des parents d'enfants de moins de 3 ans vivent en zone urbaine, contre 41% des parents d'enfants de 3 à 12 ans, 35% des 13-18 et seulement 31% des 19-25. **Les jeunes parents quittent donc la ville quand l'enfant grandit et devient autonome et quand un petit frère ou une petite sœur vient s'ajouter à la famille.**

La séparation et la rupture joue également un rôle. Si la zone rurale peut attirer les couples, **les familles monoparentales semblent plus souvent présentes en ville.** Puis, la recomposition familiale implique parfois un retour à la campagne. Ainsi, les familles recomposées habitent le plus souvent en zone rurale (48%), comparé aux couples (37%) et surtout aux familles monoparentales (30%). Vivre seul avec des enfants peut nécessiter de se retrouver au plus proche des services collectifs (écoles, crèches, transports...) pour faciliter le quotidien. Se

⁷ Conférence Permanente du Développement Territorial. En ligne : <http://cpdt.wallonie.be/recherches/annee-2013-2014/production-de-l'habitat-et-enjeux-territoriaux-ri5>

remettre en couple peut procurer l'envie de quitter la ville d'autant plus que les enfants sont plus grands et que la famille est élargie.

Les trois raisons qui poussent une famille à changer de logement, par ordre décroissant :

- **Aller vivre à la campagne** : 18% des répondants (la tendance est avant tout wallonne : 23%, à Bruxelles seuls 5% des répondants le mettent en avant)
- **La naissance d'un enfant** : 15% des répondants (tendance plus importante à Bruxelles : 24%), en outre, plus on a d'enfants, plus ce motif est mis en avant.
- **La (re)formation du couple** : sans surprise, 15% des répondants en couple recomposé l'avancent plus fréquemment. En revanche, on observe une spécificité entre répondants des deux régions : la raison de la formation du couple pour déménager est plus fréquemment citée par les Wallons (1/5 contre 1/10 pour les Bruxellois).

La satisfaction vis-à-vis de son logement, qu'en est-il ?

De façon globale, la plupart des ménages se disent satisfaits : 75% cotent positivement à très positivement leur logement (de 6 à 10/10). Mais ce portrait doit être nuancé :

- **des familles wallonnes plus satisfaites** : lorsque 8 répondants wallons sur dix (77%) se disent satisfaits de leur logement, les Bruxellois, eux, sont moins nombreux à marquer leur satisfaction (68%), ces derniers sont plus prompts à exprimer leur insatisfaction (21% cotent négativement : 1 à 5/10).
- **des familles monoparentales moins satisfaites** : autant en Wallonie qu'à Bruxelles, leur indice de satisfaction est moins élevé (71%) que les autres familles (23% des familles monoparentales cotent négativement leur logement : 1 à 5/10).

Logement et mobilité

Lorsque l'on rentre dans les différents facteurs de satisfaction, on constate que **l'accès en voiture au logement est le facteur de satisfaction numéro un : 80%** des familles comblées.

Par contre, la satisfaction est nettement moins forte concernant **l'accessibilité en transports en commun : 1 famille sur 5 est insatisfaite ou très insatisfaite (22%)**.

Ceci s'explique par le très fort maillage routier et autoroutier de notre pays qui ne doit pas faire oublier une inquiétude et une insatisfaction quant à la qualité de la desserte en transports publics. Cet aspect se retrouve dans le ressenti de l'offre en transports publics : les répondants wallons indiquent, contrairement aux bruxellois, une très forte insatisfaction : 27% cotent entre 1 et 3/10 ; plus les enfants sont âgés, plus l'insatisfaction est grande : 26% des parents ayant des enfants de 13 à 18 ans se déclarent ainsi très insatisfaits. En outre, signalons que le choix de vivre à la campagne a également pour conséquence, le fait de se retrouver dans des territoires beaucoup moins desservis par les TEC (et dans lesquels les gares et haltes ferroviaires de la SNCB se raréfient suite au désinvestissement des pouvoirs publics).

Taille du logement

Enfin, le facteur de la place dans l'adaptation du logement est très important pour les familles. Plus on a d'enfants, plus le logement s'agrandit, c'est logique. Mais est-ce toujours facile à réaliser pour les familles ? Oui. Le nombre de chambres du logement suit assez fidèlement l'augmentation du nombre d'enfants dans les familles. Notons que près d'une famille nombreuse sur deux vit dans un quatre chambres (47%), contre 22% des familles de 2 enfants et 10% des familles avec un enfant.

On dénote cependant certains cas de surpeuplement des logements dans le cas des familles de 3 enfants ou plus. 8% des familles nombreuses vivent dans un logement de deux chambres ou moins. L'importante minorité d'insatisfaction porte sur l'item « nombre de chambres » (15%) correspondant à une difficulté importante pour une partie des familles : familles nombreuses et recomposées mais également pour les familles monoparentales devant parfois composer avec des logements inadaptés ou sous-calibrés en termes de nombre de chambres dû aux heurts de la séparation et de la recherche d'un nouveau logement.

La mobilité des familles nombreuses. Des besoins en plus ?

Des réductions pour les familles nombreuses jugées importantes

47% des familles nombreuses qui ont une carte de réduction de transports trouvent cette carte vraiment indispensable et 18% plutôt indispensable. Les titulaires de cette carte ont une vision plutôt positive vis-à-vis de son utilité. Le critère d'âge est une variable déterminante puisque plus les enfants sont âgés plus les personnes possèdent une carte de réduction pour familles nombreuses.

51% ont déclaré être très favorables et 32% assez favorables à l'introduction d'un tel tarif. C'est donc un large plébiscite pour l'introduction de nouveaux tarifs avantageux pour les familles. Les personnes avec 3 enfants et plus sont à 69% très favorables pour ces tarifs. Globalement, tous critères confondus, les répondants sont en majorité favorables à cette proposition.

Familles propriétaires ou locataires ?

Les chiffres clés

- **64%** des parents sont **propriétaires** en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **27%** de parents **locataires** en Wallonie, contre **47%** à Bruxelles.
- **46%** des familles monoparentales sont locataires, contre **35%** des familles recomposées et **26%** des couples avec enfant(s).
- **19%** des parents propriétaires ont un accès difficile au crédit hypothécaire.
- **30%** des familles ont des frais de logement (crédit/loyer) se situant dans la tranche (500 à 749 €/mois), **21%** (1/5^{ème}) dans la tranche « moins de 500 €/mois; **24%** (1/4) dans la tranche 750 à 1249 €/mois.
- Seuls **35%** des familles bruxelloises jugent leurs frais de loyer/crédit acceptables, contre 50% des familles wallonnes.
- Le moral des familles monoparentales et recomposées est en berne sur le poids du paiement du loyer/crédit hypothécaire : **43%** des familles monoparentales et **46%** des familles recomposées jugent ces frais excessifs.

Les résultats

64% des parents sont propriétaires

32% des parents louent leur logement et 64% en sont propriétaires. Ceci se conforme assez bien aux moyennes nationales qui mettent en lumière que 30% de la population est locataire en Belgique. Très rarement, c'est le conjoint du parent qui loue seul le logement ou en est le propriétaire (2%). Très rarement aussi, une autre formule est privilégiée (vivre chez ses parents, vivre dans un logement à titre gratuit... 2% des parents).

En Wallonie, le taux de parents propriétaires de leur logement est de 68%, pour seulement 27% de locataires. A Bruxelles, on retrouve plus ou moins autant de propriétaires (51%), que de locataires (47%) dans la population des parents. A nouveau, une très faible part de parents bénéficie du logement de leur conjoint ou d'une autre forme de location ou propriété.

Entre location et propriété : les parcours d'habitat

Que les parents soient en couple, en couple recomposé ou seul, ils sont toujours majoritairement propriétaires de leurs logements, mais avec plus ou moins d'intensité. Ainsi, on retrouve nettement plus de locataires au sein des familles monoparentales (46%) que recomposées (35%). En cas de rupture du couple, l'un des parents est souvent amené à quitter le nid familial et à retourner à la location. La recomposition induit parfois un retour à la propriété. Chez les couples avec enfant, on est majoritairement propriétaire (26% de locataires).

Les parents deviennent plus souvent propriétaires quand les enfants grandissent. Seulement 24% des parents d'enfants majeurs sont locataires contre 38% de parents d'enfants de moins de 3 ans. Enfin, on constate également que le passage de la location à la propriété suit l'agrandissement de la famille. **Les familles nombreuses sont nettement moins souvent locataires (26%) que les familles avec un seul enfant (38%).**

Obtenir un prêt hypothécaire, relativement facile

Visiblement, obtenir un prêt à la banque pour financer l'achat de son logement n'a pas posé trop de problèmes aux parents futurs propriétaires. Ils ont bénéficié d'un prêt très facilement (28%) ou assez facilement (46%) dans la grande majorité des cas (74%). Tout de même, **la démarche a été assez difficile ou très difficile pour un parent sur cinq (19%).**

Pour 1% des parents, le prêt a été refusé. 6% des parents n'ont pas cherché à obtenir un prêt hypothécaire, ils sont devenus propriétaires d'une autre façon (héritage, don...).

Faire face aux coûts du logement

La médiane du montant de loyer ou du remboursement du crédit hypothécaire payé mensuellement par les familles locataires en Wallonie et à Bruxelles se situe sur la tranche « 500 à 749 €/mois » (29% des répondants). 21% (1/4) se situe dans la tranche de loyer « moins de 500 €/mois ». 24% (1/5) se situe au contraire dans la tranche haute « 750 à 1249 €/mois ». Signalons que certains répondants (nombreux 22% : environ 1/4) ne savent pas répondre à la question du montant attribué au loyer).

Ces constats sont cependant à nuancer selon que l'on soit à Bruxelles ou en Wallonie : dans les familles ayant répondu payer un loyer/crédit mensuel de moins de 500 €, la part des familles est deux fois plus importante côté wallon (25% contre 10% à Bruxelles). A l'inverse, les familles ayant répondu payer un loyer/un crédit mensuel entre 750 et 1249 €/mois est plus élevée en région bruxelloise (environ 32% contre environ 21% en Wallonie). Ceci s'explique par les spécificités des coûts du logement entre les deux régions.

Ce différentiel Wallonie-Bruxelles s'illustre en toute logique dans le ressenti du paiement des frais de loyer/crédit par les familles : alors qu'à l'échelle des deux Régions confondues 42% des répondants jugent le poids de ces frais excessif, à Bruxelles seuls 35% des répondants jugent leurs frais acceptables (contre 50% chez les wallons) et inversement, en Wallonie, 39% des répondants jugent excessif ces frais contre 51% à Bruxelles.

Les familles nombreuses sont proportionnellement plus confrontées à des loyers ou paiement de crédits hypothécaires de 750 à 999 €/mois ou de 1000 à 1249 €/mois : elles sont en moyenne deux fois plus nombreuses (les familles nombreuses) que les familles avec 1 ou 2 enfants à devoir faire face à ces tranches de frais (33% contre 21% des familles avec 1 enfant et 24% des familles avec 2 enfants). L'explication réside dans le fait que plus la famille est nombreuse, plus elle a besoin d'espace/de chambres. Dans un contexte de relative rareté des biens de plus de 3 chambres de qualité, cela s'en ressent sur les coûts locatifs ; pareillement pour le parc acquisitif dont la valeur des biens augmente avec l'espace et le nombre de chambres ce qui s'en ressent sur la négociation des crédits hypothécaires.

Enfin, concernant le ressenti du paiement de ces frais, signalons que la proportion des familles monoparentales jugeant « acceptable » le paiement du montant du crédit ou du loyer est moindre par rapport aux autres familles (39% contre un global de 46%). De même, 43% des familles monoparentales et 49% des familles recomposées jugent leur loyer/le paiement de leur crédit hypothécaire excessif.

Familles locataires. Quels sont leurs besoins ?

Les chiffres clés

Grilles de loyer de référence

- **63% des parents favorables en Fédération Wallonie-Bruxelles** (29% sont sans avis).
- 66% des Bruxellois sont favorables et 61% des Wallons (21% et 31% sans avis en Région bruxelloise et wallonne respectivement).
- 77% des parents locataires sont favorables (20% restent sans avis).
- 55% des parents propriétaires sont favorables (34% sans avis).
- 85% des parents locataires bruxellois favorables et 72% des wallons.
- 49% des propriétaires bruxellois favorables (pour 20% d'avis négatif).
- 56% des propriétaires wallons favorables (pour 10% d'avis négatif).

La garantie locative

- **25% des parents locataires ont fourni leur garantie locative en liquide** à leur propriétaire : 33% à Bruxelles et 20% des locataires en Wallonie.

Les résultats

63% des parents pour l'instauration de grilles de loyer de référence

L'explication a été donnée aux parents qui ont été sondés. La mise en place d'une grille de loyer permettra de limiter la hausse des loyers (en faisait mieux coïncider les loyers avec la valeur réelle du bien). Les loyers sont parfois disproportionnés par rapport aux budgets des familles, surtout à Bruxelles.

Les parents sont très largement en faveur de la mise en place de grilles de référence : 33% des parents disent y être très favorables et 30% assez favorables. Pas moins de 3 parents sur 5 soutiennent donc l'idée. Seulement 9% des répondants sont très (4%) ou assez (5%) défavorables à la mise en place de grilles de loyer, les autres restent sans avis (29%).

Deuxième résultat important, **tant les locataires que les propriétaires soutiennent cette proposition.**

77% des parents locataires émettent un avis très (51%) ou assez (26%) favorable. 20% restent sans avis. Du côté des propriétaires, on atteint 55% d'avis favorables. 34% des propriétaires n'expriment pas leur opinion.

Troisième résultat, à Bruxelles comme en Wallonie, l'idée séduit. 66% des Bruxellois sont très favorables (40%) ou assez favorables (26%) à la proposition. En région wallonne, on n'atteint pas moins de 61% d'adhésion (30% très et 31% assez favorables). Notons tout de même que des parents ne se prononcent pas (21% et 31% en Région bruxelloise et wallonne respectivement) ou y sont défavorables (13% et 7% en Région bruxelloise et wallonne respectivement). Sans surprise, les parents locataires bruxellois soutiennent la proposition avec intensité (85% des bruxellois et 72% des wallons). Par contre, les propriétaires bruxellois y sont plus réticents. L'adhésion est de 49% pour 20% d'avis négatif (dont 13% très défavorables). Les propriétaires wallons sont moins opposés à l'idée (56% d'adhésion pour 10% d'avis négatif).

1 parent sur 4 a versé sa garantie locative en liquide

La Ligue des familles a souhaité questionner les parents locataires sur la façon dont ils ont fourni la garantie locative à leur propriétaire pour mesurer si les pratiques étaient bien conformes à la réglementation⁸.

Qu'en est-il en pratique ? Si la majorité des parents locataires ont bloqué la garantie locative sur un compte bancaire (66%), **un sur quatre (25%) l'a versée en liquide à son propriétaire**. Il s'agit d'un résultat très intéressant, puisque cette mesure est interdite.

A noter que seulement 1% des parents ont demandé un prêt à la banque sur le montant de la garantie locative et 5% sont passés par leur CPAS pour obtenir une caution. Enfin, pour 2% des parents locataires, aucune garantie locative n'a été demandée par le propriétaire.

En région bruxelloise, le taux de versement en liquide est nettement plus élevé qu'en région wallonne.

1 bruxellois sur 3 a fourni le montant de la main à la main au propriétaire (33%), contre 1 wallon sur 5 (20%). Curieusement, peu de locataires bruxellois ont fait appel au CPAS (2%) par rapport aux wallons (7%). Mais aucun Wallon n'a demandé de prêt à la banque, quand 3% des Bruxellois y sont passés.

La garantie locative est bien souvent une somme importante pour les familles, qui doit être déboursée immédiatement pour entrer dans les lieux. Les familles monoparentales ont souvent des difficultés à disposer de ce montant en épargne. Ceci paraît clairement dans les chiffres. En effet, 13% des familles monoparentales sont passées par leur CPAS pour demander une caution, contre 1% des couples avec enfants et des couples recomposés.

En outre, 1 famille monoparentale sur 4 a donné l'argent en cash à son propriétaire (24%) contre 1 famille recomposée sur 8 (14%). Plus de 1 couple sur 4 a également dû verser la somme de la main à la main (29%).

Globalement, la garantie locative équivaut le plus souvent à 2 mois de loyer (74%) ou 3 mois (21%).

Rarement 1 mois de loyer (4%)⁹. Alors que les bruxellois étaient très peu nombreux à demander un prêt à la banque (3%) ou à passer par leur CPAS (2%), 21% d'entre eux ont dû verser 3 mois de loyer. C'est aussi le cas de 1 Wallon sur 4 (19%) alors que seuls 7% d'entre eux étaient passés par leur CPAS et aucun à la banque. Puisque les parents ont été nombreux à verser la somme en liquide, on peut raisonnablement se demander si la somme demandée n'est pas supérieure à 2 mois de loyer.

Les revendications de la Ligue des familles

La Ligue des familles propose, pour améliorer la qualité de l'offre sur marché locatif pour les familles, de mettre en place des grilles de référence dans chaque région. Ceci devrait permettre de faire mieux correspondre les prix des locations à la valeur réelle du bien.

Ensuite, la Ligue des familles propose **l'instauration d'un Fonds universel des garanties locatives**. Il s'agirait d'une coopérative privée à mission d'intérêt public qui regrouperait l'ensemble des montants en son sein et octroierait des prêts à taux zéro aux familles n'ont pas le montant de la garantie locative sous la main. Cette proposition permettrait également d'éviter les pratiques illégales sur le marché locatif, à savoir la demande d'un versement en liquide de la garantie locative.

⁸ La garantie locative ne peut jamais être demandée en liquide et doit toujours être bloquée sur un compte en banque (2 mois de loyer maximum). La loi du 25 avril 2007 permet également aux locataires de faire appel à un CPAS ou à leur banque pour bénéficier d'un prêt à taux zéro sur le montant de la garantie locative (elle peut valoir 3 mois de loyer dans ce cas).

⁹ 1% des personnes n'ont pas répondu à cette question

Familles recomposées, quelle place pour les beaux-parents ?

Les chiffres clés du Baromètre : les beaux-parents

En Fédération Wallonie-Bruxelles

- **15% des adultes vivant avec enfant(s) sont des beaux-parents.**
- **65% des beaux-parents sont impliqués dans la vie et l'éducation des enfants de leur conjoint.**
- **57% des beaux parents manifestent le désir d'être un peu voire beaucoup plus impliqués dans la vie de leurs beaux-enfants.**
- **46% des beaux-parents sont favorables à l'instauration d'un statut officiel du beau-parent** (38% ne se prononcent pas et 17% ne sont pas favorables).

Les résultats

Qui sont les beaux-parents ?

15% des répondants au Baromètre sont beaux-parents. Dans les couples recomposés, ils sont 49% à avoir au moins un bel-enfant. On constate que la proportion de beaux-parents augmente avec le nombre d'enfants (13% pour les familles ayant un seul enfant, 19% pour celles qui ont trois enfants ou plus).

L'implication au quotidien

Près des deux-tiers des beaux-parents (65%) sont impliqués, au quotidien, dans la vie et l'éducation des enfants de leur conjoint. Plus en détail, 41% déclarent s'impliquer fortement dans la vie de leurs beaux-enfants. A l'inverse, 1/5 d'entre eux (22%) déclarent être peu, voire pas du tout impliqués dans la vie de tous les jours de leurs beaux-enfants.

Le niveau d'implication est plus élevé pour les très jeunes enfants (moins de trois ans, 49% sont très impliqués) et les jeunes enfants (de 3 à 12 ans, 53% des beaux-parents sont fortement impliqués) que pour les adolescents (de 13 à 18 ans, 34% sont très impliqués) et les jeunes adultes (de 19 à 25 ans, 28% sont très impliqués).

Désir d'une plus grande implication

Près de **6 beaux-parents sur 10** manifestent le désir d'être un peu voire beaucoup plus impliqués dans la vie de leurs beaux-enfants.

A l'inverse, un beau-parent sur cinq aimerait pouvoir se désengager de l'éducation des enfants de son conjoint (16% un peu et 4% beaucoup moins impliqués).

Beaux-parents : vers un statut juridique ?

Parmi les répondants, seuls 17% des beaux-parents se montrent assez défavorables à l'instauration d'un statut officiel du beau-parent. Ils sont près de la moitié (46%) à y être par contre assez, voire très favorables et 38% d'entre eux ne se prononcent pas.

L'analyse

Plus d'un beau-parent sur deux souhaiterait pouvoir s'impliquer davantage dans l'éducation au quotidien du ou des enfants de leur conjoint. C'est ce que montrent les résultats de ce Baromètre. Les beaux-parents sont nombreux à prendre une place importante dans le quotidien de leur bel enfant mais il existe un désir d'aller plus loin et ce sentiment est très visible. Sont-ils pour autant favorables à l'instauration, à la création d'un statut officiel de beau-parent ? La réponse est oui pour près de 1 beau-parent sur 2. Une proportion importante des répondants a choisi de ne pas se prononcer sur cette question (38%). Il est peut-être nécessaire d'informer davantage les beaux-parents, et plus largement, les familles sur ce que serait un tel statut et à quoi il pourrait servir. Informer également sur le fait que, pour la Ligue des familles, un statut ne signifie pas un passage obligé pour tous les beaux-parents. Il serait facultatif. En outre, ces répondants sans avis sont peut être le reflet de beaux-parents qui ne désirent pas s'investir plus fortement dans l'éducation de leur bel-enfant, ce qui est leur droit.

L'obtention d'un tel statut impliquerait des droits mais aussi des devoirs pour les beaux-parents vis-à-vis des enfants de leurs conjoints. Ils pourraient par exemple signer certains papiers, notamment au niveau scolaire, ou aller conduire et rechercher leurs beaux-enfants à l'école. Pour la Ligue des familles, reconnaître socialement et légalement les beaux-parents est nécessaire afin de mieux faire correspondre le droit aux réalités des familles d'aujourd'hui.

La proposition de la Ligue des familles : pour une reconnaissance sociale et légale des beaux-parents

Pour répondre à ces demandes et pour que la place et le rôle éducatif des beaux-parents puissent être reconnus par la société, la Ligue des familles a développé des propositions concrètes. Ces propositions, destinées à reconnaître la « parentalité sociale », s'inscrivent dans un cadre strict. En effet, pour la Ligue des familles :

- l'intérêt de l'enfant doit toujours être au centre des réflexions et des démarches ;
- la parenté légale doit toujours primer sur la parentalité sociale ;
- la parentalité sociale doit être une démarche volontaire ;
- la législation doit être souple : il faut éviter une automaticité des droits et devoirs pour les beaux-parents.

Les objectifs

- Protéger la relation affective du beau-parent et de l'enfant ;
- Permettre au beau-parent d'exercer les responsabilités qu'il assume déjà au quotidien ;
- Faciliter la vie quotidienne des familles ;
- Renforcer la cohésion sociale en clarifiant la place du beau-parent au sein de la famille et en lui donnant une légitimité vis-à-vis des tiers et de la famille élargie.

Un mandat éducation

L'objectif de ce mandat est de permettre au beau-parent d'exercer les actes usuels et quotidiens liés à l'éducation du bel-enfant. Un document délivré par la commune officialiserait le mandat éducation. Pour en bénéficier, il faudrait que le parent et le beau-parent aient un domicile commun et en fassent explicitement la demande. Le mandat prendrait fin à tout moment à la demande du parent ou du beau-parent ainsi qu'en cas de rupture du couple recomposé.

Une délégation-partage de l'autorité parentale

Cette proposition va plus loin que la précédente : les actes du quotidien ne seraient plus forcément les seuls concernés. Le parent pourrait faire homologuer par le Tribunal de la famille un partage, total ou partiel, de l'exercice de l'autorité parentale avec le beau-parent. Les droits et devoirs des parents légaux ne seraient en rien affectés par cette délégation-partage. L'étendue des droits et devoirs partagés dépendrait de la situation familiale et, surtout, de l'intérêt de l'enfant. La délégation-partage de l'autorité parentale pourrait être révoquée sur décision judiciaire si elle était jugée contraire à l'intérêt de l'enfant.

A la naissance de l'enfant... les pères sont-ils présents ?

Les chiffres clés du Baromètre : le congé de paternité

- **89%** des hommes ont entendu parler du congé de paternité
- **80%** ne connaissent pas sa durée
- **56%** l'ont pris, dont **84% en entier**
- **16%** ne souhaitent pas le prendre
- **14%** ont reçu des pressions de leurs employeurs

Les résultats

- **Notoriété du congé de paternité** : 89 % ont entendu parler du congé de paternité.
- **Connaissance de sa durée** : 80% ne la connaissent pas. En détail, on peut voir que 12 % pensent « On prend ce que l'on veut, cela n'est pas défini précisément », 36 % ne savent pas et 51 % ont choisi une durée précise. Parmi ces 51%, 39 % ont choisi la durée de « 10 jours », ce qui équivaut à 20 % de l'échantillon total. A noter que la connaissance est plus élevée chez les pères de 3 enfants ou plus (44%). Sinon, 1 père sur 4 a préféré ne pas se prononcer.
- **La prise du congé** : 56 % l'ont pris intégralement ou en partie. 21 % ne l'ont pas pris et ne souhaitent pas le prendre, 20 % ne l'ont pas pris mais voulaient le prendre ou n'y avaient pas droit. Enfin, 3 % comptent le prendre plus tard (convenu avec l'employeur).
A noter que si l'on regarde l'échantillon des hommes seuls, 70 % ne l'ont pas pris contre 27 % alors que chez les hommes en couple, 62 % l'avaient pris contre 35 %.
- **La durée de la prise du congé** : 84 % l'ont pris intégralement (c'est-à-dire 10 jours). La proportion est bien plus grande quand l'enfant a moins de 3 ans : là, ils sont 92 % à le prendre 10 jours.
- **Les raisons de la non-prise de ce congé** : 20% des pères qui ne l'ont pas pris ignorent son existence, et 22 % ne savent pas qu'ils y ont droit. 16 % n'ont pas envie de le prendre ou ne sont pas intéressés par ce congé. Enfin, **14 % ont reçu des pressions de leur employeur.**

L'analyse

Le congé de paternité est connu. C'est la première bonne nouvelle. Par contre, sa notoriété ne va pas plus loin... beaucoup de flottement et **d'imprécisions sur sa durée.** Plus regrettable, beaucoup d'hommes ne le prennent pas, soit par désintérêt assumé, soit par méconnaissance de ces droits et, pire, soit par pression exercée par l'employeur.

La législation a changé depuis plus de 10 ans. Modifiée en 2002, les travailleurs du secteur privé ont désormais droit à 10 jours, à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance de l'enfant. A l'évidence, ces droits ne sont pas suffisamment connus. D'autres raisons sont à chercher, sans doute, sur le désintérêt de certains hommes à être auprès de leurs enfants après la naissance. Des mentalités toujours accrochées aux stéréotypes de genre et sur les rôles traditionnels « femmes/famille vs hommes/travail ». Par contre, une fois l'étape passée de la décision de le prendre, la durée semble correspondre aux besoins. Les pères prennent essentiellement la totalité du congé.

Les revendications de la Ligue des familles : pour un congé de paternité obligatoire

La Ligue des familles plaide pour rendre ce congé obligatoire. Seulement 13 % des pères interrogés n'y sont pas favorables. 55 % souhaitent un congé obligatoire et 32 % n'ont pas d'avis.

A noter que **les pères d'enfants de moins de 3 ans sont 66 % à le demander.**

La Ligue des familles insiste sur l'importance de ce congé pour trois raisons essentielles.

- C'est un dispositif important pour mieux **concilier vie familiale et vie professionnelle**
- C'est une mesure qui favorise **l'égalité entre les hommes et les femmes**
- Cela répond à **l'intérêt de l'enfant** d'avoir auprès de lui, le plus tôt possible, ces deux parents, quand c'est possible.

En effet, la présence du père dès la naissance de l'enfant a des effets bénéfiques sur la famille. Il permet aux pères de prendre leur part dans l'éducation et les soins à apporter à l'enfant. Cette présence renforce le lien père-enfant et contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes.

D'autre part, l'arrivée d'un enfant bouleverse la vie d'un couple et l'oblige à s'adapter, en particulier dans la gestion du temps. La présence des deux parents pour s'occuper de l'enfant permet de mieux s'organiser et d'éviter des situations difficiles. Cela permet de prendre un bon départ, dans un climat serein et positif pour tous les membres de la famille. En cela, le congé de paternité peut limiter efficacement le stress de l'arrivée d'un enfant.

Entre les enfants et le travail, comment s'en sortent les parents ?

Les chiffres clés du Baromètre : temps et conciliation

- **81% des parents manquent de temps au quotidien.**
- **60%** des parents souhaitent être plus présents pour leur famille. C'est le cas de **68% des hommes** et **54% des femmes**.
- **27%** des parents souhaitent que leurs conjoints soient plus présents pour s'occuper des enfants.
- **78%** parviennent difficilement dans les faits à concilier.
- **82%** de femmes **et 78%** d'hommes ressentent un manque de temps.
- **68%** des parents sont fatigués par ce manque de temps. C'est le cas pour **76% des femmes**.
- **36%** ressentent un **risque de « burn-out parental »**.

Les résultats

Du temps pour sa famille

La majorité des parents souhaiteraient à l'avenir augmenter le temps consacré à leur famille (60%). **Ce souhait est particulièrement présent chez les parents d'enfants en bas âge (74%)**. Des différences importantes existent entre les papas et les mamans sur cette question. En effet, les hommes sont 68% à déclarer vouloir augmenter leur disponibilité pour leur famille contre 54% des femmes.

Les parents vivant seuls sont moins nombreux que les parents vivant en couple à déclarer vouloir augmenter leur disponibilité pour la famille. Ils sont respectivement 52% contre 62%. 30% des personnes seules disent qu'elles ne souhaitent probablement pas ou certainement pas augmenter leur présence contre 24 % des parents vivant en couple.

Les stratégies pour consacrer plus de temps à sa famille

Les parents qui ont mis en place des stratégies afin de passer plus temps en famille sont **nombreux à avoir modifié un ou plusieurs aspects de l'organisation de leur travail**.

50% ont choisi de débiter la journée de travail plus tôt pour la finir plus tôt, 32% ont arrêté ou limité les heures supplémentaires et 25% ont eu recours au télétravail. A noter que **24% ont réduit leurs ambitions professionnelles et 16% ont totalement arrêté de travailler**.

35% d'entre eux ont dû réduire le temps consacré à leurs propres loisirs.

La présence du/de la conjoint-e

27% des parents voudraient que leur conjoint soit plus présent pour s'occuper des enfants. **Ce souhait est davantage exprimé par les parents d'enfants de moins de 12 ans (33%)** que par ceux dont les enfants sont âgés de 13 à 18 ans (23%) et de 19 à 25 ans (17%). Enfin, on notera que **d'avantage de femmes (29%) que d'hommes (24%) réclament une présence accrue de leur conjoint auprès des enfants**.

La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle dans les faits

78% parviennent difficilement au quotidien à articuler vie familiale et vie professionnelle. 43% n'y parviennent que très difficilement. 24% des femmes n'y parviennent pas contre 21% des hommes.

Evolution de la conciliation

Pour **39% des parents, la conciliation est plus compliquée qu'avant**.

Pour 41% des hommes, il n'y a pas eu de changement dans un sens ou dans l'autre. 41% des femmes trouvent que c'est devenu plus compliqué contre 38% des hommes. Les parents d'enfants adolescents ou de jeunes adultes indiquent qu'elle n'a pas changé voire est devenue plus facile qu'avant. Seulement 26% des parents d'enfants âgés de 19 à 25 ans trouvent que la conciliation est devenue plus compliquée qu'avant.

Les principales raisons d'une conciliation plus difficile

Elles sont directement liées au **travail**. Pour 19%, c'est parce que les parents ont dû travailler plus longtemps, et pour 18%, travailler plus dur.

Pour les parents d'enfant de moins de 3 ans, c'est principalement l'arrivée d'un nouvel enfant (45%) et des dépenses supplémentaires (30%). Les femmes ont plus souvent choisi la raison « faire plus de dépenses » (21%) et « moins de revenus » (20%) comparé aux hommes qui eux ont pointé les raisons liées au travail.

Le manque de temps

Globalement, **81% des parents manquent de temps au quotidien**. Pour certains, c'est de temps en temps et pour d'autres très régulièrement. Ils ne sont que 17% à n'éprouver peu voire aucun de manque de temps.

Plus la famille est grande plus le manque de temps se fait ressentir. 82% des parents ayant 3 enfants ou plus éprouvent régulièrement un manque de temps. .

Le manque de temps est très fort chez **les parents d'enfants de moins de 3 ans** puisque 26% manquent de temps en permanence et 38%, souvent. Cette part diminue avec l'âge des enfants.

26% des femmes éprouvent un manque de temps en permanence et 33% souvent. Pour les hommes, c'est un peu moins fort puisque 15% manquent de temps en permanence et 25% souvent.

Les impacts du manque de temps

Le manque de temps a des conséquences sur les parents. Les deux principaux impacts sont **un surcroît de fatigue (68% des répondants) et plus de stress (53%)**. Le troisième impact est le manque de sommeil et sa qualité plus faible (45%). Les répondants ont aussi déclaré qu'ils avaient moins de temps pour les activités physiques (27%) et les sorties entre amis (19%).

La fatigue et le stress sont beaucoup plus importants chez les parents d'enfants de moins de 3 ans avec respectivement 79% et 56%, que chez les autres. C'est le cas également lorsqu'on a plusieurs enfants. Les parents qui ont 3 enfants et plus ont choisi à 75% la fatigue et à 56% le stress.

Les femmes sont beaucoup plus fatiguées (76%) et stressées (58%) que les hommes, avec respectivement 57% et 46%.

Le sentiment de « burn-out »

36 % des parents ressentent parfois un « burn-out parental » et 18 % souvent.

36 % ne ressentent que très rarement voire jamais un sentiment de « burn-out ». La différence est marquante entre les hommes et les femmes. Celles-ci souffrent beaucoup plus de burn-out que les hommes. Ils sont 42 % à n'éprouver un sentiment de « burn-out » que très rarement, voire jamais, contre 32 % pour des femmes.

L'analyse

Le premier constat est que **plus de la moitié des parents souhaiteraient être plus présents pour leur famille**. Les hommes sont beaucoup plus nombreux à le souhaiter que les femmes. C'est logique puisque les tâches familiales et l'éducation des enfants sont encore aujourd'hui assurées en grande partie par les femmes.

Si le désir de consacrer plus de temps est réel, dans les faits il est plus compliqué à mettre en œuvre. En effet, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle reste une difficulté pour les parents. **Les familles avec des enfants de moins de 3 ans sont particulièrement concernées**. Leur situation financière tend à se dégrader. L'impact de ce manque de temps se traduit par une fatigue et un stress plus importants. La santé physique et psychologique s'en trouve fragilisée. Au bout du compte, c'est le « burn-out » qui apparaît et peut handicaper la vie des parents. D'autant plus que cette maladie a un impact négatif important sur la collectivité, ne serait-ce qu'en terme financier. Chaque année, le stress et le « burn-out » coûtent plus de 3 milliards à l'Etat. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur au fil des années, et les parents cumulent les difficultés liées au manque de temps et au stress avec celles liées à la pression du travail. Ils sont en première ligne.

Le **surcroît de travail** explique en partie cette difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle. Il y a une **différence entre hommes et femmes** puisque ces dernières souffrent plus du manque de moyens financiers tandis que chez les hommes c'est le surcroît de travail qui les touche plus.

Pari ailleurs, **les pères avec plusieurs enfants ont tendance à augmenter leur temps de travail tandis que les femmes passent plus souvent à temps partiel** et donc souffrent d'une perte de revenus. Au niveau des stratégies mises en place, même s'il y a des aspects positifs comme éviter les heures supplémentaires ou partir plus tôt du travail, on voit que certains ont dû mettre de côté leurs ambitions professionnelles, voire ont dû arrêter complètement de travailler. Des mesures qui ont un impact négatif sur le plan économique et sur la qualité de vie.

Plus la famille est grande, plus le manque de temps se fait ressentir. Il faut s'occuper de plusieurs enfants et donc le temps disponible se réduit. Ce manque de temps fait que les parents doivent sacrifier en partie leurs loisirs et leurs relations sociales, en particulier les jeunes parents.

Enfin sur l'évolution de la conciliation, **elle est devenue beaucoup plus compliquée ces 3 dernières années pour plus de 1/3 des personnes et en particulier pour les jeunes parents**.

Les revendications : pour une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle

Pour améliorer l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, la Ligue des familles défend l'instauration **d'un congé parental plus égalitaire**. Actuellement, le congé parental est pris en majorité par les femmes. Cela est dû à plusieurs facteurs dont le niveau de rémunération de ce congé, la séparation rigide des rôles entre hommes et femmes, une culture d'entreprise réticente au congé parental pour les hommes... Il est donc nécessaire d'agir tant sur le plan législatif que sur le plan de l'incitation (campagne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple).

Nous demandons également **un congé de paternité obligatoire** pour permettre la présence du père dès la naissance de l'enfant.

Enfin, nous pensons qu'il faut apporter des **améliorations à l'organisation du travail**, pour une meilleure articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Cela passera par une flexibilité qui profite réellement aux travailleurs et pas seulement aux entreprises. Les travailleurs et les parents doivent avoir la maîtrise de leur temps et ainsi pouvoir agir face à l'imprévu mais aussi gérer le quotidien, de manière efficace et sans préjudice sur la vie privée et familiale.

Une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie privée va bien plus loin qu'une simple adaptation de l'organisation du travail ou des congés. Elle passe par des rythmes scolaires adaptés, des crèches accessibles à tous et toutes, une mobilité réfléchie et efficace. Bref, en un mot, par une société de la conciliation.

ZOOM SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Le profil des familles monoparentales

Le Baromètre des parents révèle **qu'1 famille sur 4 est monoparentale**. Les parents seuls ont majoritairement 1 enfant (65%) ou 2 (25%). 10% de ces parents ont 3 enfants ou plus. Une famille monoparentale sur 4 (25%) vit à Bruxelles, le reste en Wallonie.

Des femmes et des hommes... jeunes

Deux résultats du Baromètre sont surprenants. Premièrement, dans 64% des cas, il s'agit d'une mère seule. Pourtant, la monoparentalité est souvent décrite comme une réalité féminine. De nombreuses publications confirment que les familles monoparentales sont pour plus de 80% du temps des femmes seules¹⁰. Ensuite, le Baromètre révèle que de nombreux parents solos sont (très) jeunes. 18% ont entre 18 et 24 ans (contre 4% des personnes qui vivent en couple).

Pour ces jeunes parents, **la séparation a dû arriver après un temps de relation particulièrement court et lorsque l'enfant était très jeune**. En effet, pour un parent seul sur sept (16%), l'enfant avait 1 an ou moins. Il avait moins de 3 ans pour un parent seul sur 3 (36%). Ensuite, pour 1 parent seul sur 8 (12%), la relation a duré moins de 3 ans avant la rupture.

Globalement, les familles monoparentales présentent des différences de parcours notables puisque l'on retrouve **la situation inverse dans de nombreux cas**. Ainsi, pour 1 parent seul sur 2, l'enfant le plus jeune avait plus de 6 ans lors de la rupture. Pour la moitié d'entre eux (53%) la relation avant rupture a duré plus de 10 ans.

Des parents plus fragiles au niveau socio-économique : argent et travail

Etre ou devenir parent seul, jeune ou non, est à l'origine de difficultés. Les familles monoparentales ne sont pas toutes en situation de pauvreté mais tout de même **nettement plus défavorisées que les autres familles**. Cet élément se fait très fortement ressentir dans notre Baromètre. D'abord, les parents seuls se retrouvent plus souvent dans les classes socioéconomiques inférieures (45% respectivement) que la totalité de l'échantillon (30%). 33% des monoparentales sont dans le groupe socioéconomique supérieur contre 44% de l'ensemble des parents.

Le budget total des familles, tous revenus nets confondus, corrobore ce résultat. **Le revenu des parents seuls est nettement plus faible** que celui des couples avec enfants et des familles recomposées. **63% des parents solos gagnent moins de 2 000 € par mois** (23% des couples et 22% des familles recomposées). **Le budget familial est inférieur à 1 500 € pour 1 parent seul sur 3** et inférieur à 1 000 euros nets par mois pour 9% de ces familles.

C'est fortement lié au fait **qu'une très grande partie des parents seuls ne travaillent pas** (46%). Cette situation concerne 2 fois plus de parents seuls que de couples avec enfant (25% des couples avec enfants). Les 54% de parents seuls qui exercent une profession le font majoritairement à temps plein (78% à temps plein, 21% à temps partiel).

Au niveau des raisons du non-emploi, on retrouve 10% de parents chômeurs, ce qui est plus élevé que le reste de l'échantillon (5%). Certains parents seuls sont également étudiants (13%). La jeunesse de certains parents solos peut l'expliquer. 10% des monoparents sont en incapacité de travail. Plus rarement, ils sont femmes ou hommes au foyer ou n'ont jamais travaillé (7%) et 5% sont retraités.

La monoparentalité : les différences avec les autres familles

Les arrangements suite à la séparation

A la suite d'une séparation ou d'un divorce, pour organiser la garde de l'enfant (le plus jeune), les familles monoparentales se sont **organisées majoritairement à l'amiable (57%)**. Le fait de s'arranger de manière informelle **est nettement plus fréquente pour les familles monoparentales que pour les couples recomposés**, qui ont nettement plus souvent recours à la voie judiciaire (59% des familles recomposées contre 31% des familles monoparentales). La médiation a joué un rôle pour 7% des parents solos. Pour le reste, les enfants ont parfois décidé eux même de la garde (6%) ou une autre façon de faire a été privilégiée (6%), ou des parents ou amis ont joué un rôle d'arbitre (1%).

¹⁰ Voir notamment : D. FRANS, M-C. CHAINAYE, N. VAN MECHELEN, C.VASSART, « Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles monoparentales en Belgique », Fondation Roi Baudouin, juin 2014.

Jugement ou pas, au final, **2 parents seuls sur 5 ont la garde à temps plein de l'enfant**, contre 32% des couples recomposés. La garde 50-50 concerne 32% des parents seuls (contre 29% des couples recomposés). Viennent ensuite d'autres modes de garde (un week-end sur deux et certaines vacances, garde à 80%, etc.). L'enfant vit en hébergement principal (résidence légale) chez 73% des parents seuls.

Moins souvent en crèche et à la garderie

Peut-être en raison du faible emploi, **les parents seuls mettent moins souvent leur enfant en crèche (50%) que les couples (64%)** et les couples recomposés (62%). En outre, les familles monoparentales qui mettent leur enfant à la garderie le mettent à une fréquence un peu moindre que les autres. Pour 73% des parents seuls, l'enfant va plusieurs fois par semaine à la garderie, voire tous les jours, contre 86% des familles recomposées et 77% des couples avec enfants.

Plus souvent locataires, en ville et dans des petits logements

Au niveau du logement, les familles monoparentales vivent plus souvent dans des appartements et sont plus souvent locataires que les couples avec enfant(s) et les familles recomposées. Elles vivent également plus souvent en ville et dans des petits logements.

- 38% des parents seuls vivent en appartement et 61% en maison unifamiliale, ce qui est nettement moindre que les couples et couples recomposés (78% et 82% respectivement).
- 46% des parents seuls sont locataires, contre 35% des recomposées et 26% des couples.
- 44% des familles monoparentales vivent en ville, contre 31% des familles recomposées et 38% des couples). Les parents solos vivent plus rarement à la campagne (30% des monoparentales contre 37% des couples et 48% des recomposées).
- 72% vivent dans un logement 2 ou 3 chambres (61% des couples recomposés et 69% des couples). Les parents seuls vivent dans de plus souvent dans des petits logements. Bien que ces familles soient plus souvent composées de 1 ou 2 enfants, 7% d'entre eux vivent dans un logement d'une seule chambre (contre 1% des couples recomposés et 4% des couples).

Des logements de moindre qualité

Les logements dans lesquels vivent les parents seuls sont moins souvent de bonne qualité, en raison du manque de moyens qui pousse ces parents à se rabattre sur des logements plus petits, voire insalubre. Ces éléments se reflètent dans le Baromètre. **Seulement 34% des familles monoparentales se disent satisfaites de leur logement**, contre 45% des couples et 48% des couples recomposés.

Prix du logement : pas foncièrement plus bas

En parallèle, le prix du logement n'est pas sensiblement plus faible pour les familles monoparentales. 1 parent seul sur 2 paye mois que 750 euros en loyer ou remboursement du prêt hypothécaire, tout comme les familles recomposées et pour 47% des couples. Notons que 28% des parents seuls ne savent pas ce que leur coûte le prix du logement, contre 20% des couples et 10% des familles recomposées.

Par contre, les familles monoparentales disent à nouveau majoritairement que ce coût est trop lourd. **Il est très ou un peu excessif pour un parent seul sur 3 (53%) contre 42% du total des parents** (17% des familles monoparentales ne se prononcent pas et 12% du total des répondants).

Les mêmes préoccupations mais avec une plus forte intensité

Les arrangements après séparation

Au sujet des arrangements sur la garde d'enfants, familles monoparentales et recomposées semblent parler d'une voix. Bien que les parents seuls se soient majoritairement arrangés de manière informelle, 8 sur 10 se disent satisfaits du système de garde actuel qui a été mis en place (83%). Ils sont même 54% à être *très* satisfaits de l'accord. Toutefois, pour 15% des parents, le système est plutôt insatisfaisant (10%) voire très insatisfaisant (5%). Ces résultats sont fort similaires à ceux des couples recomposés.

Par contre, pour tout ce qui est question argent, on ressent très fort le manque de moyens des familles monoparentales en comparaison avec les autres modèles familiaux.

Allocations familiales insuffisantes

Un chiffre retient particulièrement l'attention : **53% des familles monoparentales jugent le montant des allocations familiales insuffisant, voire très insuffisant par rapport au revenu mensuel du ménage.**

Contributions alimentaires insuffisantes

Si le versement irrégulier de la contribution alimentaire est une réalité tant pour les familles monoparentales que recomposées, le problème est vécu avec plus d'intensité par les familles monoparentales. En effet, parmi les familles *qui perçoivent* une contribution alimentaire, 24% connaissent un versement plus ou moins irrégulier de

la créance, contre 22% des familles recomposées. Or, pour 8% de ces familles monoparentales, le versement se révèle être très irrégulier, contre 3% des familles recomposées.

En outre, le Baromètre met en évidence le fait que les parents seuls perçoivent des montants de contribution alimentaire inférieurs aux familles recomposées. Alors que 2 familles monoparentales et recomposées sur 5 (44% et 42% respectivement) perçoivent entre 100 et 200 € par mois, pour 1 famille monoparentale sur 5 (22%), le montant tourne autour de 100 à 150 € par mois, contre 11% des familles recomposées. A ce stade, c'est peut-être le passage par un arrangement à l'amiable qui induit un montant si faible. Malheureusement, nous n'avons pas questionné les familles sur un passage en justice pour les questions d'argent, seulement pour la garde. Cela peut être également le reflet du manque de moyen du débiteur d'aliment.

Quant à la satisfaction globale par rapport à ce montant, 64% des familles monoparentales l'estiment plutôt ou très insuffisant tout comme les familles recomposées (68%).

Enfin, tout comme les familles recomposées, 1 famille monoparentale sur 2 connaît l'existence du SECAL. 8% d'entre elles ont déjà fait appel au SECAL plusieurs fois, contre 5% des familles recomposées.

Difficultés de trouver une place en crèche

Les familles monoparentales ont éprouvé nettement plus de difficultés à trouver une place en crèche que les autres familles. **67% des parents seuls évaluent leur niveau de difficulté à un niveau élevé**, contre 42% de la totalité des répondants au Baromètre. **Le niveau de stress occasionné par la recherche d'une place est de nouveau élevé pour 60%** de ces parents (8, 9 ou 10 sur l'échelle de 1 à 10), contre 54% de la totalité des répondants. Par contre, le niveau de satisfaction de la crèche en elle-même est du même niveau que les couples avec enfants (71% contre 74%) mais nettement plus élevé que les couples recomposés (36%).

L'inscription en maternelle

33% des familles monoparentales ont eu des difficultés à inscrire leur enfant en école maternelle contre 12% des familles recomposées et 19% des couples. Il s'agit d'une différence importante qui est difficilement explicable. La raison est peut-être que les familles monoparentales vivent plus souvent en ville que les couples. Par contre, les inscriptions dans le primaire présentent la même intensité de difficulté que le reste de l'échantillon (à l'exception des familles recomposées qui n'éprouvent aucune difficultés : 1%).

Pour le secondaire, cela semble plus facile, puisqu'elles sont 9% à avoir rencontré des difficultés contre 14% de l'échantillon total.

Plus de devoirs à la maison

Les enfants de parents seuls doivent plus souvent faire leurs devoirs à la maison (84%) que les enfants vivant avec des parents en couple (68%) ou en couple recomposé (79%). Le temps consacré aux devoirs est également plus élevé. Seulement 18% des enfants vivant avec un parent seul consacrent une heure ou deux aux devoirs par semaine contre 28% des enfants de couples et 29% des enfants de familles recomposées.

Accès au logement difficile

Une nouvelle fois, la précarité des familles monoparentales se reflète dans notre Baromètre. **13% des familles monoparentales ont demandé un prêt au CPAS pour constituer le montant de la garantie locative**, contre 1% des couples et des familles recomposées.

En outre, les parents seuls et propriétaires ont eu plus de difficultés à obtenir un prêt à la banque pour financer l'achat du logement (22%) que les couples (17%). A noter que les familles recomposées ont là aussi plus de difficultés : 26%. Enfin, pour 67% d'entre eux, l'octroi du prêt a été facile ou très facile contre 82% des couples.

Méthodologie et échantillon du Baromètre 2015

La construction de l'échantillon et la récolte des résultats ont été confiées à l'institut Dedicated. L'enquête a porté sur un échantillon strictement représentatif de 1 500 Belges francophones âgés de 18 ans et plus, et ayant au moins un enfant âgé de 0 à 25 ans.

Pour garantir la significativité des résultats portant sur les parents de jeunes enfants, un sous-échantillonnage de 500 parents d'enfants de 0 à 3 ans a été réalisé.

L'échantillonnage a été effectué selon la méthode des quotas suivant les principaux critères sociodémographiques à savoir la province, le sexe et l'âge.

Après redressements l'échantillon comprend 40% d'hommes et 60% des femmes.

24% des répondants résident à Bruxelles, 8% dans le Brabant-Wallon, 23% à Liège, 10% à Namur, 6% dans le Luxembourg et 26% dans le Hainaut.

Concernant l'âge des répondants, 27% ont moins de 35 ans, 34% entre 35 et 44 ans, 30% entre 45 et 54 ans et 10% plus de 55 ans.

Enfin, suivant la méthodologie « CIM » qui permet de classer les répondants selon leur « groupe social » en croisant leur profession et leur niveau d'instruction, 62% des répondants appartiennent aux groupes sociaux supérieurs (CIM 1-3), 25% aux groupes sociaux intermédiaires (CIM 4-6) et 14% aux groupes sociaux inférieurs (CIM 7-8).

Ces répondants ont été recrutés sur internet et ont été invité à répondre à un questionnaire auto-administré, entre le 26/10/2015 et le 2/11/2015.



La marge d'erreur est de 2,5%.

Dossier d'analyse du **Baromètre des parents 2015 de la Ligue des familles** réalisé par
François Berteau, François Bertrand, Cécile Daron, Pierre Lemaire, Matthieu Paillet

Sous la direction de Delphine Chabbert
Secrétaire politique de la Ligue des familles
d.chabbert@liguedesfamilles.be

La Ligue des familles
Avenue Emile de Béco, 109
1050 Ixelles
02/507 72 11



 Le Ligueur des parents
 @LigueDfamilles